



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

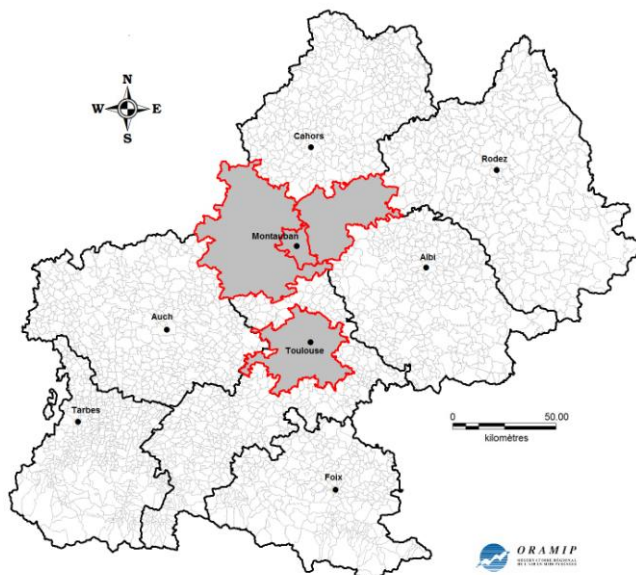
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 12/03/2014 à 14h00

Sur le département du Tarn-et-Garonne, tout comme sur l'agglomération de Toulouse, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $51.0 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Une élévation des concentrations au cours de la nuit a maintenu des niveaux importants de particules fines en suspension dans l'air. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol. Les concentrations de particules fines devraient rester élevées au minimum jusqu'à la nuit prochaine.

Cette procédure est valable pour la journée du 12/03/2014.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 12/03/2014 à 14h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Communiqué du 12/03/2014 à 14h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

ALBEFEUILLE-LAGARDE	CASTELSARRASIN	GASQUES	LAVAURETTE
ALBIAS	CASTERA-BOUZET	GENEBRIERES	LAVIT
ANGEVILLE	CAUMONT	GENSAC	LE CAUSE
ASQUES	CAUSSADE	GIMAT	LE PIN
AUCAMVILLE	CAYLUS	GINALS	LEOJAC
AUTERIVE	CAYRAC	GLATENS	LES BARTHES
AUTY	CAYRIECH	GOAS	L'HONOR-DE-COS
AUVILLAR	CAZALS	GOLFECHE	LIZAC
BALIGNAC	CAZES-MONDENARD	GOUDOURVILLE	LOZE
BARDIGUES	COMBEROUGER	GRAMONT	MALAUSE
BARRY-D'ISLEMADE	CORBARIEU	GRISOLLES	MANSONVILLE
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	CORDES-TOLOSANNES	LA SALVETAT-BELMONTET	MARIGNAC
BEAUPUY	COUTURES	LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	MARSAC
BELBESE	CUMONT	LABARTHE	MAS-GRENIER
BELVEZE	DIEUPENTALE	LABASTIDE-DE-PENNE	MAUBEC
BESSENS	DONZAC	LABASTIDE-DU-TEMPLE	MAUMUSSON
BIOULE	DUNES	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	MEAUZAC
BOUDOU	DURFORT-LACAPELETTE	LABOURGADE	MERLES
BOUILLAC	ESCATALENS	LACAPELLE-LIVRON	MIRABEL
BOULOC	ESCAZEAUX	LACHAPELLE	MIRAMONT-DE-QUERCY
BOURG-DE-VISA	ESPALAIS	LACOUR	MOISSAC
BOURRET	ESPARSAC	LACOURT-SAINT-PIERRE	MOLIERES
BRASSAC	ESPINAS	LAFITTE	MONBEQUI
BRESSOLS	FABAS	LAFRANCAISE	MONCLAR-DE-QUERCY
BRUNIQUEL	FAJOLLES	LAGUEPIE	MONTAGUDET
CAMPAS	FAUDOAS	LAMAGISTERE	MONTAIGU-DE-QUERCY
CANALS	FAUROUX	LAMOTHE-CAPDEVILLE	MONTAIN
CASTANET	FENEYROLS	LAMOTHE-CUMONT	MONTALZAT
CASTELFERRUS	FINHAN	LAPENCHE	MONTASTRUC
CASTELMAYRAN	GARGANVILLAR	LARRAZET	MONTAUBAN
CASTELSAGRAT	GARIES	LAUZERTE	MONTBARLA

MONTBARTIER	POMPIGNAN	SAINT-CLAIR	SEPTFONDS
MONTBETON	POUPAS	SAINTE-JULIETTE	SERIGNAC
MONTECH	PUYCORNET	SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	SISTELS
MONTEILS	PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE	SAINT-GEORGES	TOUFFAILLES
MONTESQUIEU	PUYGAILLARD-DE-QUERCY	SAINT-JEAN-DU-BOUZET	TREJOULS
MONTFERMIER	PUYLAGARDE	SAINT-LOUP	VAISSAC
MONTGAILLARD	PUYLAROQUE	SAINT-MICHEL	VAEILLES
MONTJOI	REALVILLE	SAINT-NAUPHARY	VALENCE
MONTPEZAT-DE-QUERCY	REYNIES	SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE	VAREN
MONTRICOUX	ROQUECOR	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	VARENNES
MOUILLAC	SAINT-AIGNAN	SAINT-PAUL-D'ESPIS	VAZERAC
NEGREPELISSE	SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL	SAINT-PORQUIER	VERDUN-SUR-GARONNE
NOHIC	SAINT-AMANS-DU-PECH	SAINT-PROJET	VERFEIL
ORGUEIL	SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	SAINT-SARDOS	VERLHAC-TESCOU
PARISOT	SAINT-ARROUMEX	SAINT-VINCENT	VIGUERON
PERVILLE	SAINT-BEAUZEIL	SAINT-VINCENT-LESPINASSE	VILLEBRUMIER
PIQUECOS	SAINT-CIRICE	SAUVETERRE	VILLEMADRE
POMMEVIC	SAINT-CIRQ	SAVENES	